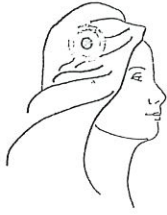


LOT



MAIRIE

DE

L I V E R N O N

4 6 3 2 0

Téléphone : 05 65 40 57 33

E-mail : mairielivernon@wanadoo.fr

N° 26- 2022

## ARRETE MUNICIPAL

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu**, le Code de la route ;

**Vu**, le Code de la voirie routière,

**Vu**, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

**Vu**, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**Vu**, la demande de l'entreprise INEO représentée par M. SALAVERT Yves, en date 22/09/2022,

**Considérant** que pour permettre à l'entreprise de réaliser le remplacement d'appui pour LOT Numérique sur la commune de Livernon, il y lieu d'assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation, des usagers de la voie, et de réglementer la circulation et le stationnement selon les dispositions suivantes :

### ARRETE

#### **Article 1 :**

La circulation sera règlementée et alternée pendant la durée du chantier du 03/10/2022 au 02/11/22 inclus, sur la commune de Livernon ; Route de Saint Rémy, Chemin de la Tuilerie, Rue Malaviale, Route du Mas de Latapoune, Chemin de Laborde.

La signalisation de la manœuvre sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise.

#### **Article 3 :**

Le pétitionnaire s'engage à remettre la chaussée en état de circulation.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur dont ampliation sera transmise à :

Le bénéficiaire pour attribution et affichage sur le lieu de la manœuvre,

Le commandant de la brigade de gendarmerie de LIVERNON.

Fait à Livernon le 30/09/2022

L'adjoint au Maire,

MEJECAZE Jean-Paul.